

**SOLUCCIO**  
Compétences RH

La CCI Charente vous propose un  
accompagnement à la rédaction du  
DOCUMENT UNIQUE de votre entreprise.



## >>> INFOS PRATIQUES :

### € Coût :

Elaboration du document :  
650 € HT

Actualisation du document :  
325 € HT

 **À qui est dédiée cette  
prestation ?**  
TPE

 **Contact et inscription :**  
**Céline Vrignaud**  
Conseillère Entreprises CCI  
05 45 20 55 22  
06 19 63 99 31  
[cvrignaud@charente.cci.fr](mailto:cvrignaud@charente.cci.fr)

Document obligatoire dès les premier salarié, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) constitue également un outil de communication interne qui doit être actualisé par l'ensemble de l'équipe.

## >>> OBJECTIFS

- ▶ Se mettre en conformité avec la réglementation (L.4121-1)
- ▶ Participer à la protection de l'employeur en cas d'accident du travail. Celui-ci répond à ses obligations réglementaires concernant les risques professionnels. Ces obligations sont les suivantes :
  - ▶ Assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (L.4121-1)
  - ▶ Assurer les principes de prévention (L.4121)
  - ▶ Transcrire dans un document, l'évaluation des risques sachant que ce Document Unique doit être actualisé (art.R4121-1)
- ▶ Gain de temps pour l'employeur qui dispose d'un document adapté à son entreprise.

## >>> MODALITÉS

- ▶ Visite de l'établissement
- ▶ Analyse des risques professionnels
- ▶ Proposition d'actions correctives
- ▶ Rédaction du document

## >>> LIVRABLE

- ▶ DOCUMENT UNIQUE

[www.charente.cci.fr](http://www.charente.cci.fr)

Siège, 27 Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - 05 45 20 55 55  
Délégation, 23 Rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - 05 45 36 32 32